



SNUipp-FSU  
Guyane

Bât. F, n° 24  
Cité Mont-Lucas  
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84  
0694 27 15 29  
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :  
[snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr)

Site internet :  
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 11 décembre 2017

Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guyane  
Chancelier de l'Université

**Objet : Indemnités de déplacements des PES.**

Monsieur le Recteur,

Les stagiaires doivent pouvoir choisir entre le versement de l'IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation) qui relève du décret 2014-21 ou l'ISSR (indemnité de stage et de déplacement) régie par le décret du 3 juillet 2006.

**Le SNUipp-FSU Guyane a déjà rappelé** dans plusieurs commissions paritaires que l'ISSR est bien plus intéressante pour les PES qui sont nommés à Kourou, vivant à Kourou et se déplaçant à l'ESPé Cayenne (même chose entre Mana et l'ESPé St Laurent...).

Le rectorat de Guyane a fait le choix de verser à tous les collègues l'IFF et ainsi de faire des économies sur les frais de déplacement des stagiaires.

**Le SNUipp-FSU Guyane a dénoncé**, dans plusieurs CAPD, les droits des collègues concernés qui n'étaient pas respectés. Lors de la CAPD du 25 janvier 2017, **Monsieur le DAASEN confirmait que les stagiaires devaient recevoir l'information par leur administration** pour savoir si le décret de 2006 leur était plus favorable.

De plus, lors de la CAPD du 11 mai 2017, à la question diverse du SNUipp Guyane concernant le versement de l'ISSR ou l'IFF des stagiaires, le chef de la DPE1 précise que : « Les stagiaires demandent l'IFF et la perçoivent, ils peuvent aussi demander les indemnités journalières », ce qui est faux car ils perçoivent que l'IFF.

Récemment, le jeudi 19 octobre 2017, le SNUipp-FSU National a été reçu en audience par la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) du Ministère de l'éducation pour dénoncer ces dysfonctionnements qui restent nombreux, notamment en Guyane.

Si les services du rectorat de la Guyane n'arrivent pas à respecter les droits des collègues, nous ferons **remonter les situations de blocage au Ministère de l'Education Nationale comme le demande la DGRH.**

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Secteur Début de Carrière du SNUipp-FSU Guyane

Stéphane PAVEE, Suley JAIR, Bruno BLAMPUY